

---

## Chapitre 17

---

# Entreposage sécuritaire des pesticides

### Dans ce chapitre

Après avoir étudié ce chapitre, vous serez en mesure de :

1. Nommer les exigences en matière d'entreposage des pesticides.
2. Décrire les recommandations pour construire un entrepôt à pesticides.
3. Décrire ce qu'il faut faire pour remplacer un contenant endommagé.
4. Dresser la liste des conseils pour l'entreposage sécuritaire des pesticides.

### Mots-clés

Panneau d'avertissement, entreposage, contenant de remplacement, inventaire

Pour exploiter son entreprise de façon sécuritaire et être efficace, il faut entreposer les pesticides adéquatement. En suivant la réglementation concernant l'entreposage des pesticides, vous pouvez réduire les risques de dommages à l'environnement et de blessures à vos employés et voisins.



## Loi sur les pesticides



Il est **illégal** d'entreposer des pesticides dans des conditions dangereuses. Le règlement 63/09 de la Loi sur les pesticides stipule les exigences d'entreposage pour les installations d'entreposage.

Il y a deux exigences que toute personne doit suivre, y compris les propriétaires qui entreposent des pesticides à des fins d'utilisation autres que de les appliquer dans ou autour de la maison.

- ▶ Les pesticides doivent être entreposés loin des aliments, des boissons et aliments pour animaux de compagnie.
- ▶ Les pesticides doivent être inaccessibles au public quand ils sont dans un véhicule garé sans surveillance. Placez les pesticides dans un compartiment du véhicule que l'on peut verrouiller.

## Entreposage des pesticides pour les vendeurs

### Entreposage des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8

- ▶ Entreposer loin des aliments et boissons destinés à la consommation humaine et animale.
- ▶ Entreposer les pesticides de manière à ce qu'ils ne puissent causer de tort à la santé ou à la sécurité publique.
- ▶ Entreposer les produits dans un endroit propre et bien rangé.
- ▶ Interdire l'accès aux personnes non autorisées. S'assurer aussi que le lieu peut être verrouillé de façon sécuritaire. Apposer sur toutes les portes de l'entrepôt des panneaux d'avertissement avec la mention « Entrepôt de pesticides (ou produits chimiques) - Personnes autorisées seulement - En cas d'incendie - Usez d'une extrême prudence ». Vous pouvez vous procurer ces panneaux auprès de la Farm Safety Association, au **1 800 361-8855** ou sur leur site Web.
- ▶ Afficher à proximité les numéros de téléphone à utiliser en cas d'urgence. Inscrive ces numéros dans votre téléphone cellulaire et dans ceux de vos employés.

### Entreposage des catégories 1, 2 et 3

En plus des exigences ci-haut mentionnées, vous devez :

- ▶ Aérer le lieu d'entreposage au moyen de fenêtres ou d'un système d'aération.
- ▶ Garder l'entrepôt verrouillé.
- ▶ Aménager un plancher hermétique, c.-à-d. sans drains pouvant atteindre les égouts pluviaux ou sanitaires ou les cours d'eau.

Garder les vêtements et équipements de protection individuelle à proximité et prêts à utiliser en cas d'urgence.

## Entreposage de la catégorie 2

En plus des exigences précédentes, les pesticides de la catégorie 2 devront être entreposés dans un endroit strictement réservé aux pesticides.

Le tableau suivant présente les exigences d'entreposage en vertu du Règlement 63/09 applicables aux personnes qui entreposent des pesticides à des fins autres que domestiques.

### Exigences d'entreposage en vertu de la Loi sur les pesticides

	Catégorie 2	Catégorie 1 ou 3	Catégorie 4, 5, 6, 7 ou 8
Aucun contact avec la nourriture ou les boissons	✓	✓	✓
Ne doit pas altérer la santé ou la sécurité	✓	✓	✓
Nettoyé et rangé soigneusement	✓	✓	✓
Avec affiches de mise en garde sur les portes de l'entrepôt	✓	✓	✓
Avec affiches des numéros de téléphone d'urgence	✓	✓	✓
Avec une ventilation vers l'extérieur	✓	✓	
Avec un accès limité (fermé à clé)	✓	✓	
Pas de drain au plancher	✓	✓	
Avec des équipements de sécurité à proximité	✓	✓	
Dans un endroit réservé principalement aux pesticides	✓		

### L'unité d'entreposage

### Site d'entreposage

L'entrepôt à pesticide doit être éloigné des endroits fréquentés par les enfants et les animaux, ainsi que des lieux où l'on conserve des aliments à des fins de consommation humaine ou animale. Évitez les emplacements où les écoulements de l'entrepôt de pesticide risqueraient de contaminer l'eau de surface ou souterraine. Lors du choix d'un site pour l'entreposage de pesticides, évitez les zones propices aux inondations et laissez une bande exempte de végétation autour de l'entrepôt. Le personnel d'urgence doit avoir accès à l'unité d'entreposage. Assurez-vous que le personnel d'urgence puisse entrer dans l'unité d'entreposage après les heures de travail. Assurez-vous aussi que les entrées et les équipements d'urgence sont dégagés et faciles d'accès.

Évaluez les distances séparatrices du lieu d'entreposage. Il faudra peut-être penser à relocaliser l'entrepôt s'il y a une population très dense à moins de 50 mètres. Assurez-vous que l'eau contaminée ou les écoulements de pesticides n'atteignent pas les zones habitées. Renseignez-vous auprès des autorités locales (c.-à-d. municipalité, comté, service des incendies). **Gardez à l'esprit que les pesticides de la catégorie 2 doivent être entreposés dans un local principalement destiné aux pesticides.**

### **Construire un nouvel entrepôt à pesticides**

Ne pas construire d'entrepôt à moins de 50 mètres d'un secteur résidentiel, d'un établissement à fort taux d'occupation ou d'un établissement de transformation alimentaire à des fins de consommation animale ou humaine.

Le bâtiment doit être une structure indépendante et construit à partir de matériaux ayant une résistance contre le feu d'au moins une heure. L'entrepôt doit respecter les normes du Code du bâtiment de l'Ontario et les normes municipales. Un permis de construire est nécessaire. Informez-vous auprès de votre municipalité pour savoir s'il y a d'autres exigences.

Assurez-vous que le bâtiment est construit bien au-dessus de la nappe phréatique et loin de toute source d'eau (puits, fossés et cours d'eau). Planifiez dès le départ les structures qui serviront à retenir l'eau contaminée advenant un déversement ou un incendie. L'eau contaminée ne doit pas atteindre les égouts pluviaux et autres voies d'eau.

### **L'entrepôt**

Le plancher de la section ou du bâtiment d'entreposage doit être étanche. Un plancher en béton ou en asphalte est ce qu'il y a de mieux. Aucun drain n'est permis, **à moins** qu'il ne soit dirigé vers un réservoir duquel on pourra pomper le liquide. L'entrepôt doit également être muni d'un système de ventilation avec évacuation à l'extérieur.

L'équipement et les vêtements de protection doivent être disponibles à proximité de l'entrepôt et faciles d'accès. **Ne rangez pas** le matériel de sécurité dans l'entrepôt pour éviter sa contamination.

Une liste des **numéros de téléphone en cas d'urgence** doit être affichée à proximité de l'entrepôt pour s'y référer rapidement. Inscrivez dans votre téléphone cellulaire les numéros du Centre d'intervention en cas de déversement, du Centre antipoison de l'Ontario et du bureau de district du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario.

Un incendie, un contenant endommagé ou qui fuit ou toute autre situation d'urgence doit être immédiatement signalé par téléphone au centre d'urgence du fabricant. S'il est impossible de rejoindre le fabricant après les heures de travail ou la fin de semaine, communiquez avec CANUTEC, le Centre canadien d'urgence transport, au **1 888-CANUTEC** (226-8832), 613 996-6666 ou \*666 (cellulaire) ou communiquez avec CHEMTREC au 1 800 424-9300 pour des mesures d'urgence aux États-Unis et au Canada.

## Entreposage de semences traitées

**Les semences prétraitées avec des pesticides peuvent être dangereuses.** Entrez les semences traitées dans un endroit hors d'atteinte des enfants, des animaux de compagnie et du bétail. N'entrez pas les semences traitées dans l'entrepôt à pesticides. Si elles sont entreposées avec des pesticides, les semences traitées risquent d'être contaminées. Conservez les semences traitées dans un endroit sécurisé loin de l'aire d'entreposage des pesticides.

## Entreposage de biopesticides

Les biopesticides, comme les pesticides microbiens ou biochimiques, sont des pesticides fabriqués à partir de substances naturelles. Il sera peut-être nécessaire de les entreposer dans des conditions particulières. Ils pourraient nécessiter un entreposage réfrigéré, ou une conservation à certaines températures ou une protection des rayons du soleil. Le pesticide peut aussi avoir une date d'expiration. Lisez l'étiquette.

## Conseils d'entreposage

Gardez tous les pesticides dans leur contenant d'origine avec leurs étiquettes d'origine.

- ▶ **Lisez l'étiquette pour connaître les directives d'entreposage particulières** – si des températures d'entreposage spéciales sont requises, elles seront indiquées. Certains pesticides doivent être protégés du gel ou des températures élevées.
- ▶ **Gardez la zone d'entreposage sèche**, afin que l'humidité ne nuise pas au pesticide, à l'étiquette ou à l'emballage.
- ▶ **Achetez seulement ce qui est nécessaire pour la saison.** S'il vous en reste, utilisez d'abord les pesticides de l'an dernier.
- ▶ **Gardez une liste des pesticides en réserve** et gardez-la à jour. Inscrivez la quantité et l'âge des pesticides entreposés.

- ▶ **Gardez un exemplaire de la liste des pesticides en réserve** dans un autre endroit. Si jamais un incendie se déclare, les pompiers vous demanderont la liste des produits qui se trouvent dans l'entrepôt.
- ▶ **Ayez un bon approvisionnement d'eau** et de savon à proximité. Vous en aurez besoin pour vous laver, pour nettoyer l'équipement et remplir les réservoirs. Elle est également essentielle en cas d'intoxication.
- ▶ **Ayez un matériau absorbant** à proximité comme de la litière à chat en cas de déversement.

Bien que les conseils d'entreposage suivants ne soient pas requis par la loi, cela vaut la peine de les considérer.

1. Entrez les pesticides dans un endroit sec. Sous l'effet de l'humidité, les contenants risquent de rouiller et les sacs de se déchirer, risquant ainsi d'occasionner des déversements et des pertes de pesticide. Les étiquettes aussi peuvent se détériorer, et sans elles, nous sommes privés de renseignements essentiels.
2. Certains pesticides nécessitent une protection contre le gel. Si vous devez entreposer de tels pesticides jusqu'à la prochaine saison, vous devez adapter votre entrepôt en conséquence. Consultez l'étiquette du produit pour connaître les températures d'entreposage spécifiques du produit.
3. Avoir une entrée directement à partir de l'extérieur.
4. L'entrepôt doit être une section ou une bâtisse séparée des salles à manger des employés, des toilettes et des postes de travail. Les sections où les employés travaillent doivent être aérées afin de contrôler les vapeurs et les odeurs.
5. Vous devez vous conformer à tous les codes de construction, codes de prévention des incendies et codes d'électricité. Ces codes peuvent changer en tout temps, c'est pourquoi il faut les vérifier régulièrement pour s'assurer que le bâtiment est conforme. Si un système de chauffage est requis, il est déconseillé d'utiliser des appareils de chauffage avec une flamme.
6. Pour éviter des dommages à l'environnement, vous devez être en mesure de retenir l'eau contaminée ou les déversements à l'intérieur de l'entrepôt. Parmi les meilleures façons de faire, mentionnons la construction d'un muret faisant le périmètre du plancher ou l'accès à un réservoir ou à une lagune de rétention.

7. Évitez d'entreposer des pesticides près des endroits très achalandés et des postes de chargement. Les pesticides les plus utilisés doivent être les plus faciles d'accès. Assurez-vous que le matériel entreposé n'interfère pas avec l'équipement de sécurité comme les extincteurs, les systèmes d'alarme, le système d'aspersion, la boîte de commutation électrique, l'éclairage d'urgence, les trousse de premiers soins, les portes de sortie, les douches et les stations de lavage des yeux. L'accès à l'équipement de sécurité doit être dégagé en tout temps.
8. Le matériel disposé par étages doit être empilé et fixé avec une courroie pour l'empêcher de bouger. Évitez de former des piles trop élevées - référez-vous aux directives du fabricant concernant les hauteurs suggérées. Assurez-vous que les piles sont stables et bien attachées pour éviter qu'elles ne glissent ou ne s'effondrent. Gardez une distance de 1 mètre des sources de chaleur et des têtes d'aspersion.
9. Lorsque c'est possible, laissez un espace entre le plancher et les contenants de pesticide pour prévenir des dommages advenant un dégât d'eau ou un déversement. Disposez les pesticides en rangées ou en piles en laissant des allées pour faciliter l'accès. Les allées doivent être dégagées et les étiquettes des produits bien visibles.
10. Les pesticides qui contiennent de l'huile ou des solvants organiques ont tendance à être inflammables ou combustibles. Certaines préparations en poudre peuvent aussi présenter des risques d'incendie ou d'explosion. Consultez l'étiquette du produit pour en connaître les risques et les précautions à prendre.
11. Les produits inflammables et combustibles doivent être entreposés dans une section séparée de l'entrepôt. Il faut bien aérer cette section et s'assurer qu'elle est exempte de toute source de flamme possible. Suivre tous les règlements provinciaux et fédéraux concernant l'entreposage de produits inflammables et combustibles. L'entrepôt sera plus sécuritaire s'il n'y a pas de fenêtres. Dans le cas contraire, assurez-vous qu'elles sont bien fermées.

## Bon entretien des locaux

Les contenants de pesticides peuvent s'endommager durant l'entreposage et la manutention. Un déversement risque de causer des dommages à l'environnement et à la santé, des problèmes d'élimination et des pertes financières en raison de la diminution des stocks en inventaire. Voici quelques suggestions pour accroître la sécurité du milieu de travail et maintenir la qualité des produits :

1. Gardez les planchers, escaliers et zones de chargement propres et en ordre pour réduire les risques de glissades ou de chutes.
2. Assurez-vous que l'éclairage est adéquat partout dans l'entrepôt.
3. Gardez les machines, l'équipement et les surfaces de travail en bonne condition.
4. Gardez un approvisionnement en eau et du savon à proximité. Vous en aurez besoin pour le lavage, le nettoyage du matériel et le remplissage des réservoirs. Ces ingrédients sont également essentiels en cas d'une intoxication.
5. Gardez un matériau absorbant comme la litière pour chat à proximité pour nettoyer les déversements.
6. Laissez assez d'espace entre les rangées afin de bien voir les contenants rouillés ou les fuites durant les inspections.
7. Gardez les contenants loin des fuites d'eau et(ou) des suintements de planchers. Les contenants en métal, les boîtes et les sacs mouillés se détériorent rapidement.
8. Ne mettez pas d'équipements ou autres produits sur les contenants de pesticides.
9. N'utilisez pas de flamme vive dans le lieu d'entreposage (p. ex. allumette, chalumeau de découpage, cigarette ou déchets en flamme).
10. Enlevez le matériel dangereux comme les guenilles d'huile et les palettes endommagées.
11. Utilisez les bons outils pour éviter de perforer, endommager ou déchirer les contenants. Assurez-vous aussi que tous les employés savent comment manipuler l'équipement et empiler les contenants de façon sécuritaire. Une attention particulière donner lorsqu'on doit travailler avec le chargeur fourche.



12. Conservez tous les pesticides dans leurs contenants d'origine avec leur étiquette. Les contenants sans étiquette sont dangereux et interdits. N'utilisez jamais de contenants ayant déjà servi pour de la boisson, des médicaments ou de la nourriture pour conserver des pesticides. Les pesticides contenus dans ces vieux contenants à boisson ou à nourriture portent souvent à confusion et peuvent être ingérés accidentellement, particulièrement par de jeunes enfants.



13. Inspectez régulièrement les pesticides. Recherchez les contenants rouillés, les fuites et les couvercles mal fermés ou bombés. Si vous trouvez un contenant endommagé, transférez le pesticide dans un autre contenant similaire à l'original (p. ex. de plastique à plastique). Refermez hermétiquement le nouveau contenant et apposez une étiquette avec tous les renseignements requis. Il est possible quelquefois de reprendre l'étiquette du contenant original et de le fixer sur le nouveau. Vérifiez s'il y a eu une fuite et décontaminez la zone immédiatement, s'il y a lieu.

14. Si vous devez emballer de nouveau un pesticide, étiquetez le nouveau contenant en incluant les renseignements suivants : la marque de commerce ou l'appellation commune, la concentration de chacun des ingrédients actifs de la formulation et le numéro d'homologation selon la **Loi sur les produits antiparasitaires** ou la **Loi sur les engrais**. Il s'agit là d'une exigence du règlement 63/09, art. 104).

15. Vous ne devez jamais refuser un chargement de matière endommagée. C'est au destinataire qu'incombe la responsabilité de régler la situation concernant les pesticides endommagés. Consultez la fiche technique de santé-sécurité (FDS) du produit pour savoir comment le manipuler de façon sécuritaire. Pour avoir des informations sur le nettoyage et l'élimination, vous pouvez contacter le fabricant ou CANUTEC (le Centre canadien d'urgence transport au 1 888 CAN-UTEC (226-8832)). Les procédures de nettoyage et d'élimination doivent être suivies adéquatement. Si les dommages sont importants, contactez le service d'incendie local.

16. Gardez des registres exacts sur les pesticides en inventaire dans l'entrepôt. Cette information sera d'un grand secours pour aider à estimer la quantité de pesticide en cas d'accident ou de déversement. Gardez ces registres à l'extérieur de l'entrepôt, mais faciles d'accès en cas d'urgence.

17. Les sources de référence telles que fiches de santé-sécurité (FDS), bulletins techniques, étiquettes de produits et autres

doivent être remises à jour continuellement et accessibles à tous les employés. Chaque produit devrait avoir sa FDS. Conservez ces renseignements dans un endroit à l'extérieur de l'entrepôt, mais faciles d'accès en cas d'urgence.

## **Directives pour entreposer des pesticides en vrac**

Si vous gardez des pesticides en vrac ou prévoyez des installations à cette fin, veuillez suivre les règles de sécurité suivantes :

1. Élaborez un programme régulier d'entretien et d'inspection de toutes les pompes, valves, etc. Remplacez immédiatement les pièces usées ou endommagées. Gardez des pièces de rechange en inventaire, afin d'effectuer les réparations dans les plus brefs délais et éviter les pertes de produits.
2. Assurez-vous que tous les réservoirs sont entreposés dans un endroit ayant des structures d'endiguement ou des murets de rétention pour retenir le pesticide en cas de déversement. En retenant le pesticide sur le site, vous prévenez la contamination des voies d'eau, des égouts et des puits environnants. Aussi, il sera peut-être possible de récupérer une partie du produit ou de l'éliminer de façon sécuritaire.

Consultez un professionnel avant de construire un système de rétention. Les remblais ou murets de rétention doivent être construits en béton ou en terre et recouverts d'un matériau étanche, afin de prévenir le produit chimique de s'infiltrer dans les eaux souterraines. Si votre entreposage se limite à un réservoir, la capacité de rétention devrait être égale à la quantité totale de liquide entreposé plus 10 pour cent. Si vous possédez plus d'un réservoir, le système de rétention devrait contenir autant de liquide que le plus gros des réservoirs plus 10 pour cent de la capacité totale de tous les autres réservoirs.

3. Assurez-vous que tous les systèmes de transfert de liquide sont conçus de manière à éviter les débordements durant les opérations de remplissage.
4. Prévoyez un système pour récupérer et éliminer les eaux de lavage des réservoirs, pompes, etc.

## **Manutention de mini-vrac**

Les petits réservoirs sont maintenant disponibles sur le marché. Ces contenants sont populaires, car on peut les remplir à nouveau et ainsi réduire l'exposition aux pesticides. Malgré leur taille, une fuite, même petite, peut entraîner un déversement important. Par conséquent, assurez-vous de les manipuler avec grande précaution.

1. Examinez tous les mini-vracs pour voir s'il y a des fuites.
2. Adoptez les bonnes méthodes de remplissage :
  - pompez le bon pesticide dans le bon réservoir;
  - vérifiez tous les raccords pour éviter les fuites et les déversements;
  - retenez tout pesticide qui réussit à s'échapper.
3. Fixez solidement les réservoirs avec des courroies pour le transport.
4. Assurez-vous que les contenants sont correctement étiquetés avant que le client n'amène le produit chez lui.

## **Normes d'entreposage de CropLife Canada**

CropLife Canada, l'association de l'industrie représentant les fabricants, les concepteurs et les distributeurs canadiens de pesticides, a établi des normes d'entreposage concernant les pesticides. Les normes certifiées d'entreposage sont régies par l'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques (l'ANEPA).

CropLife Canada a lancé les normes d'entreposage au début des années 1990 pour améliorer l'entreposage des pesticides au Canada. Tous les pesticides doivent être entreposés dans des installations certifiées. Pour conserver leur certification, les entrepôts sont inspectés tous les deux ans par des agents spécialement formés et agréés. L'application des normes se fait par l'émission et le retrait des certificats de l'ANEPA. Les entreprises membres de CropLife Canada expédient des pesticides uniquement aux lieux d'entreposage certifiés. En plus d'inspecter les entrepôts, l'ANEPA aide les fabricants, les concepteurs et les distributeurs de pesticides à mettre sur pied de bonnes pratiques de sécurité pour l'entreposage et la manutention des pesticides.

L'ANEPA compte actuellement environ 1400 installations d'entreposage agrochimique au Canada, parmi lesquelles 250 sont situées en Ontario.

Les normes de certification d'entreposage de l'ANEPA ont été conçues pour traiter et gérer onze grands domaines de risque potentiel :

- ▶ Incendie
- ▶ Déversement (mineur ou important)
- ▶ Inondation
- ▶ Explosion
- ▶ Lésion corporelle

- ▶ Santé au travail
- ▶ Formation du personnel
- ▶ Sécurité de l'équipement mécanique
- ▶ Conception sécuritaire des expéditions et des réceptions
- ▶ Éclairage adéquat
- ▶ Sources d'ignition pour les liquides inflammables

Pour répondre à ces zones potentiellement à risque, les Normes sont divisées en quatre principales composantes :

- ▶ Construction et exigences structurelles
- ▶ Formation des employés
- ▶ Documentation et mesures d'urgence

Couverture d'assurance

Les exigences structurelles englobent le Code national de prévention des incendies, le Code national du bâtiment et le Code canadien de l'électricité, des normes établies qui doivent déjà être respectées par les revendeurs de produits agrochimiques. De plus, si les gouvernements provinciaux ou municipaux ont des codes, des statuts, des règlements ou des lois plus rigoureux, ces normes remplaceraient les normes d'entreposage de l'ANÉPA.

À titre d'exemple, les normes interdisent la construction de toute nouvelle installation pour l'entreposage de pesticides près de maisons, d'écoles, d'hôpitaux ou d'autres secteurs fortement peuplés, afin de répondre à certaines inquiétudes. Des précautions comme l'endiguement ou la retenue des liquides doivent être en place pour empêcher la contamination potentielle des zones éco-sensibles. Un système d'avertissement 24 heures par jour doit être en place pour contrer les cas d'incendie et de sécurité. En outre, les panneaux d'avertissement et d'urgence doivent être clairement affichés dans toutes les installations d'entreposage. Pour les produits inflammables et combustibles, des précautions particulières d'entreposage doivent être prises.

Chaque employé de l'entrepôt doit avoir une formation sur la manipulation des pesticides, les premiers soins et les procédures d'urgence. Il est obligatoire que chaque installation d'entreposage dispose d'un plan d'intervention en cas d'urgence comprenant les numéros de téléphone et l'expertise des intervenants d'urgence locaux.

Bien qu'il n'existe aucune garantie voulant qu'un incendie ou toute autre situation d'urgence ne se produise jamais, ces normes visent à éliminer ces incidents à la source et à minimiser les risques, advenant leur éventualité.

Pour de plus amples renseignements sur l'ANEPA et les normes d'entreposage, veuillez contacter :

Association pour les normes d'entreposage des produits  
agrochimiques

a/s Funnel Communications

Téléphone : 1 877 236-AWSA (2972) ou 416 968-9424

Télécopieur : 416 968-6818

Courriel : [awsa@funnel.ca](mailto:awsa@funnel.ca)

Ou

Directeur général de l'ANEPA

a/s CropLife Canada

10, Four Seasons Place, Pièce 400

Toronto, ON M9B 6H7

Tél : (416) 622-9771 Télécopieur : (416) 622-6764

Courriel : [hurstr@croplife.ca](mailto:hurstr@croplife.ca)

Pour de plus amples renseignements sur l'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques, allez au site Web à **[www.awsa.com](http://www.awsa.com)**.

---

## Questions récapitulatives

---



1. Vous êtes dans une situation où vous devez arrêter et quitter votre véhicule sans surveillance alors que vous transportez des pesticides. Que devez-vous faire ?

---

---

2. Vous devez transférer un pesticide dans un autre contenant. Que devez-vous faire pour étiqueter correctement le nouveau contenant ?

---

---

3. Que devez-vous faire pour entreposer adéquatement un pesticide de la catégorie 4 ?

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_